



Plus de 84 000 emplois dans la filière du sport en Île-de-France

En 2017, l'Île-de-France rassemble 19 % des emplois sportifs français, répartis entre organisation des pratiques sportives et activités en amont de celles-ci. Avec 6 600 établissements employeurs, la filière du sport dégage une richesse évaluée à 1,9 milliard d'euros, soit 0,5 % de l'économie francilienne. La présence de nombreux sièges de fédérations et de grands clubs sportifs conduit Paris à concentrer plus d'un tiers des emplois sportifs franciliens. En dix ans, la croissance de ces emplois (+ 2,6 %) a été soutenue par le développement des métiers de moniteurs et éducateurs sportifs. Les conditions de travail sont toutefois moins favorables dans ces métiers. En outre, le salaire net horaire médian de la filière est plus faible que dans l'ensemble de l'économie francilienne.

Marie-Christine Abboudi, Laure Omont (Insee), Claire Peuvergne, Laure Thevenot (IRDS, L'Institut Paris Region)

L'organisation de nombreux grands événements, le développement des pratiques sportives et de la consommation de biens et services sportifs ont soutenu la croissance de l'emploi sportif francilien depuis plusieurs décennies. La crise sanitaire conduit, depuis 2020, à l'arrêt ou à la limitation de nombreuses activités sportives et bouleverse cette tendance sans que l'on puisse dès à présent quantifier les suppressions d'emplois ou d'établissements. À moyen terme, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pourraient à l'inverse constituer un levier de développement économique et favoriser la pratique sportive.

Plus de la moitié des Franciliens s'adonnent à une activité sportive au moins une fois par semaine, un niveau de pratique identique à celui de l'ensemble des Français. Ces pratiques, qu'elles soient au sein de structures dédiées (dont les associations) ou en autonomie, génèrent des activités économiques et des emplois, en premier lieu pour les organiser (encadrement, gestion des équipements...) mais aussi dans les activités en amont que sont la fabrication et la vente

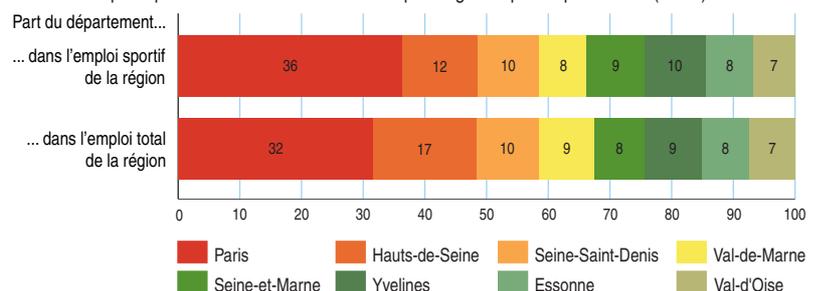
d'articles de sport (*Pour comprendre*). L'Île-de-France est la dernière région de France métropolitaine en matière d'équipements sportifs, avec 23 équipements sportifs pour 10 000 habitants (moyenne nationale à 41). Cela tient en partie à la forte densité de population et à un manque de foncier disponible. De plus, les espaces sportifs ne se cantonnent pas à ces structures : les Franciliens pratiquent à la fois au sein d'installations sportives (62 %) et dans l'espace public urbain ou naturel (57 %).

Plus de 84 000 emplois franciliens dans le sport en 2017

En 2017, la filière du sport rassemble 84 500 emplois en Île-de-France, soit 19 % des emplois sportifs français (sans compter les 7 000 professeurs d'éducation physique et sportive du ministère de l'Éducation nationale). Ce poids est comparable à celui de la population francilienne et légèrement inférieur à celui de l'ensemble des emplois (22 %). La filière sportive représente 1,5 % des emplois franciliens, à comparer à une

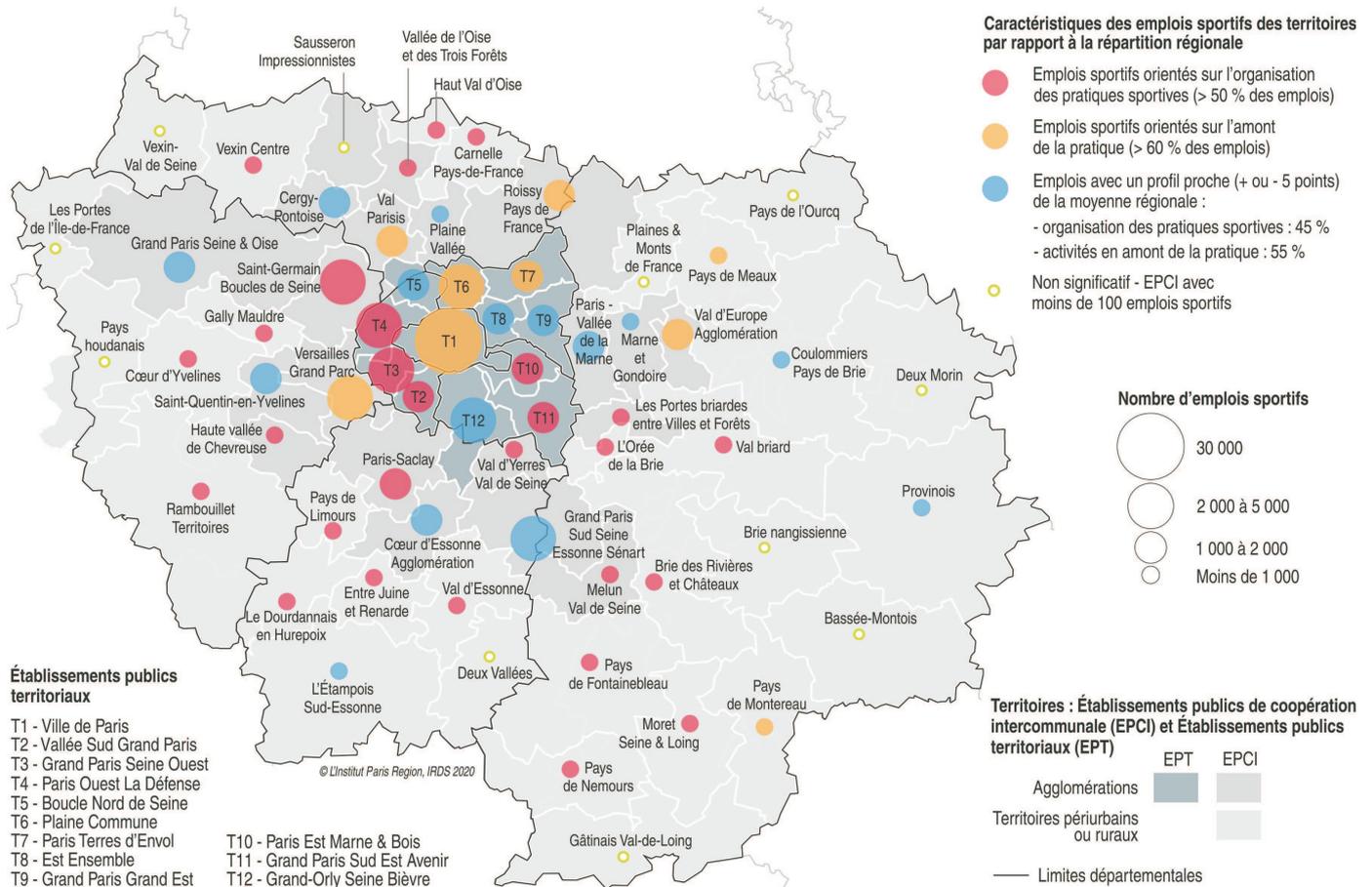
1 Paris concentre plus d'un tiers des emplois sportifs de la région

Répartition de l'emploi sportif et de l'ensemble de l'emploi régional par département (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

2 Paris et 14 intercommunalités accueillent 75 % de l'emploi sportif



Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

moyenne nationale de 1,7 %. C'est en Auvergne-Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse que ce ratio est le plus élevé (de 2,2 % à 2,4 % de l'emploi régional) ; cela tient à l'économie de ces territoires fortement orientés vers le tourisme saisonnier et de loisirs (que ce soit le littoral ou la montagne).

En Île-de-France, comme en province, 45 % des emplois dans la filière du sport correspondent à des activités liées à l'organisation des pratiques sportives. Les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels y rassemblent la moitié des emplois en Île-de-France, contre 59 % en province. Les autres professions sont celles nécessaires au fonctionnement des établissements chargés de l'organisation des pratiques sportives. Il s'agit principalement des métiers de la gestion-administration, de la communication-arts et spectacles et de la maintenance-bâtiment.

Les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels sont 60 % à exercer leur profession au sein d'établissements sportifs, en premier lieu dans des clubs sportifs. Les 40 % restants sont disséminés dans l'ensemble de l'économie francilienne, notamment l'administration publique, le secteur des loisirs autres que le sport mais aussi des établissements de santé ou médico-sociaux.

Les métiers de vente en habillement et articles de sport représentent 90 % des emplois en amont de la pratique en Île-de-France. Une petite partie des actifs travaillent dans des commerces spécialisés dans les articles de sport. Mais l'essentiel de ces professions s'exerce au sein d'entreprises qui ne sont pas spécialisées dans le sport et d'établissements de commerce de gros ou pour l'industrie. En province, les métiers de la vente en articles de sport sont aussi prépondérants mais dans une moindre mesure (75 % des emplois en amont de la pratique), les activités de fabrication ou de location d'articles de sport y étant beaucoup plus répandues.

Paris concentre 36 % des emplois sportifs

Paris rassemble 36 % des emplois sportifs franciliens (figure 1) pour un cinquième de la population. Cela s'explique par la présence de nombreux sièges de grandes fédérations sportives (tennis, football, basketball), du Comité national olympique sportif français (CNOSF), de nombreux clubs et grands équipements. En outre, à Paris, sont implantés de nombreux établissements de vente en articles de sport (Décathlon, Nike, Adidas...) qui emploient beaucoup de personnel. L'emploi sportif est davantage orienté à Paris vers les activités en amont

que dans l'ensemble de la région (62 % contre 55 %).

À l'inverse, les Hauts-de-Seine sont sous-représentés par rapport à l'ensemble de l'économie (12 % des emplois sportifs régionaux contre 17 % de l'emploi total) et l'emploi sportif y est plus concentré sur l'organisation des pratiques (60 % des emplois sportifs).

À une échelle territoriale plus fine, sur les 63 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou établissements publics territoriaux (EPT) d'Île-de-France, 14 concentrent 39 % de l'emploi sportif francilien (figure 2). Ils sont surtout situés au cœur de la zone dense, dans les départements de petite couronne, avec une prolongation à l'ouest dans les communautés d'agglomération Versailles Grand Parc et Saint-Germain Boucles de Seine, ainsi que dans celle de Grand Paris Seine & Oise. Dans le sud de l'agglomération, figurent également Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Paris-Saclay et au nord, Roissy Pays-de-France. Ces 14 territoires accueillent 45 % de l'emploi régional toutes activités confondues et 47 % de la population. Enfin, dans les autres EPCI, ayant moins de 1 000 emplois sportifs, l'emploi est majoritairement orienté sur l'organisation des pratiques sportives en réponse aux besoins de la population résidente.

Une croissance de l'emploi portée par les moniteurs et éducateurs sportifs

Entre 2007 et 2017, l'emploi sportif francilien croît (+ 2,6 %) un peu plus fortement qu'en province (+ 2,1 %) (figure 3) grâce au développement des professions de moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels. En Île-de-France, ces emplois augmentent de 41 %, qu'ils s'exercent au sein d'un établissement sportif ou en dehors. En province, l'évolution est similaire au sein des établissements organisant la pratique sportive, mais deux fois moindre en dehors.

Les autres professions exerçant dans des établissements organisant la pratique sportive sont en baisse, particulièrement en Île-de-France (- 15 % contre - 2 % en province). Par conséquent, dans ces établissements, un double mouvement s'est opéré : un développement des métiers d'encadrement de la pratique et une diminution des autres professions (administratives, maintenance...).

En dix ans, les emplois en amont de la pratique sportive ont stagné en Île-de-France alors qu'ils ont diminué en province (- 7 % à - 8 % selon les professions).

Emplois dans le sport : davantage de jeunes et des conditions d'emploi plus fragiles, en particulier pour les éducateurs sportifs

En 2017, les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés parmi les actifs en emplois sportifs : ils y sont plus de 20 % contre 8 % dans l'ensemble de l'emploi francilien. Si, dans les métiers de vendeurs hors sport, la part des moins de 25 ans est relativement élevée (21 %), elle atteint 45 % pour les vendeurs en habillement et articles de sport exerçant dans les activités en amont de la pratique.

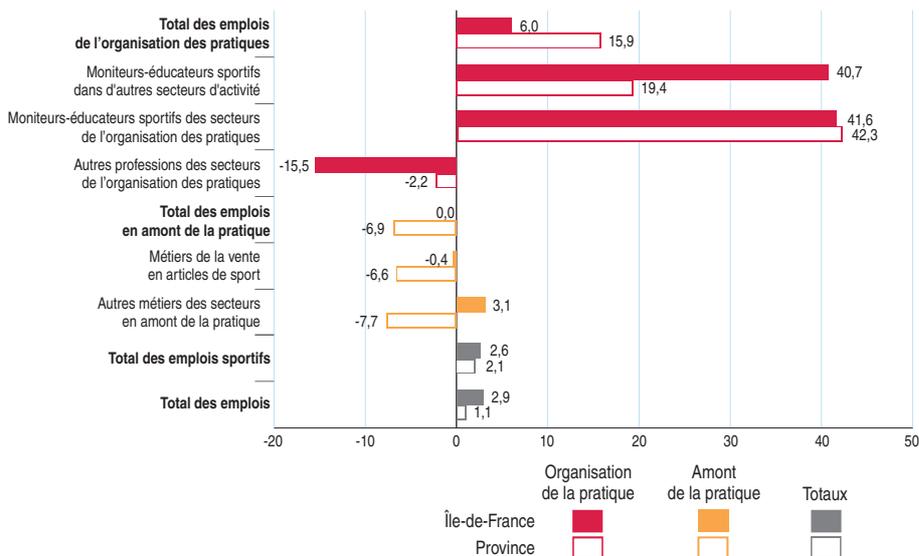
La répartition des emplois sportifs entre hommes et femmes est différente selon le type d'activités : celles relatives à l'organisation de la pratique sont plutôt masculines (61 % d'hommes) alors que celles en amont sont majoritairement féminines (62 %) car les vendeuses en habillement et articles de sport y sont très représentées.

En matière de conditions d'emploi, le temps partiel est plus courant dans le domaine du sport que dans l'ensemble des emplois régionaux (29 % contre 14 %). Il concerne un tiers des moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels, ainsi que des vendeurs en habillement et articles de sport.

L'emploi sportif est propice au non-salariat (16 % contre 10 % dans l'ensemble de l'emploi francilien). C'est particulièrement le cas pour les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels (un quart de non-salariés en Île-de-France), d'autant plus s'ils

3 L'emploi sportif a progressé à un rythme légèrement plus élevé en Île-de-France

Évolution comparée de l'emploi en Île-de-France et en province entre 2007 et 2017 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

exercent dans les secteurs de l'organisation de la pratique sportive (28 %). Dans ces professions, le nombre de non-salariés a triplé en dix ans dans la région, alors qu'il doublait à peine en province.

Les salariés du domaine sportif sont plus fréquemment employés à durée déterminée (CDD, saisonnier, vacataire, intérim, contrat d'apprentissage, emploi aidé) que l'ensemble des salariés franciliens. Ces contrats concernent, en effet, 18 % des salariés du sport contre 13 % des salariés de la région. Les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels sont, là aussi, davantage concernés par des contrats précaires (27 %).

Rémunération et temps de travail plus faibles

En 2017, au sein de la filière, dans les secteurs dédiés au sport, les salariés perçoivent des rémunérations moins élevées que les autres salariés franciliens. En effet, un sur deux gagne moins de 11,70 euros net par heure contre 14,20 euros pour l'ensemble des secteurs franciliens (salaire net horaire médian). En province, ce salaire est plus bas (10,40 euros dans le sport) et plus proche du salaire médian de l'ensemble des salariés. Les rémunérations dans la filière sportive sont toutefois hétérogènes du fait de la diversité des métiers qui s'y exercent (10,30 euros en amont de la pratique et 12,50 euros dans l'organisation en Île-de-France). Souvent moins qualifiés et jeunes, les vendeurs en habillement et articles de sport perçoivent des rémunérations plus faibles avec des durées de travail moindres. Leur salaire net médian est de 9,90 euros par heure pour 868 heures annuelles de travail en moyenne. Les moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels

perçoivent, quant à eux, un salaire net médian de 12,40 euros par heure.

Dans cette profession, les sportifs professionnels font figure d'exception avec une rémunération beaucoup plus élevée : 1 % des moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels gagnent en effet plus de 86,90 euros net par heure.

Dans les secteurs dédiés au sport, la durée annuelle moyenne de travail (1 600 heures) est sensiblement plus faible que dans l'ensemble de l'économie francilienne (1 760 heures) même en considérant uniquement les salariés ayant été en emploi toute l'année. Les activités sont en effet marquées par les saisons sportives (pauses estivales), un rythme atypique (plus de pratique en fin de journée ou le week-end) et un recours plus important au temps partiel.

Par ailleurs, les postes salariés (*Définitions*) à faibles volumes de travail ou de rémunérations, considérés comme des activités de complément (postes annexes), sont plus fréquents que dans l'ensemble de l'économie francilienne (36 % contre 24 %). En province, ces postes « d'appoint » sont un peu moins représentés. Ces cumuls d'emplois concernent pour moitié des postes de moniteurs, éducateurs sportifs et sportifs professionnels. En effet, ces derniers ont des emplois davantage fragmentés avec peu d'heures rémunérées par employeur ; par conséquent, ils cumulent plus souvent plusieurs emplois, avec des employeurs différents (comités d'entreprises, établissements médico-sociaux, clubs et salles de sport de taille plus importante...).

6 600 établissements employeurs dans les activités du sport en Île-de-France

En 2017, les activités économiques liées au sport en Île-de-France se répartissent dans

6 600 établissements qui dégagent, par leur production, une richesse évaluée à 1,9 milliard d'euros, soit 0,5 % de l'économie francilienne. L'organisation des pratiques sportives représente 80 % de cette richesse dégagée. En province, où les activités industrielles en amont de la pratique sont plus présentes, la richesse dégagée par le sport représente 0,9 % de l'économie et se répartit de manière quasiment équilibrée entre activités d'organisation et activités en amont.

Avec six salariés en moyenne, les établissements franciliens du sport sont de taille plus élevée que ceux localisés en province (quatre salariés en moyenne). C'est particulièrement le cas du côté de l'organisation des pratiques où l'on trouve les sièges de fédérations sportives françaises et de grands clubs sportifs (clubs de sport professionnel mais également des clubs rassemblant un grand nombre de licenciés comme certains clubs multi-sports). La région accueille en effet une centaine d'établissements de plus de 50 salariés dont la majorité intervient dans l'organisation de la pratique, alors qu'en province, les établissements sont à taille comparable deux fois plus nombreux dans les activités en amont que dans l'organisation. ■

Pour comprendre

Le poids économique du sport est délicat à appréhender avec les sources statistiques existantes. La pratique sportive est majoritairement organisée par des acteurs associatifs et publics pour lesquels les outils de mesure économique sont imparfaits : peu de possibilités d'identifier les emplois publics du sport (fonction publique territoriale notamment), nombreuses associations non employeuses. Ainsi, sont exclus de cette étude les bénévoles du sport et les nombreuses associations non employeuses.

De plus, le sport est à la croisée de nombreux secteurs d'activité comme la santé, le tourisme, le social ou l'animation. Ainsi, des emplois ou des établissements offrant une activité sportive ne sont pas forcément référencés dans une profession ou un secteur sportif. L'événementiel sportif, quant à lui, génère essentiellement des activités et des emplois dans des secteurs non sportifs (marketing, événementiel, sécurité...).

Le croisement d'une approche sectorielle et d'une approche par métier permet de définir deux univers d'activités : celui autour de l'organisation des pratiques sportives (encadrement des pratiques sportives, clubs, salles de sport, gestion des installations sportives...) et celui en amont de la pratique sportive (fabrication, commerce de biens et services sportifs...).

Répartition des emplois dans la filière du sport

Secteurs d'activités	Professions		
	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	Vente en articles de sport	Autres que sport
Organisation des pratiques sportives	11 600	nd	19 100
Amont de la pratique sportive	nd	3 400	4 700
Hors sport	7 700	38 000	

■ Univers Organisation des pratiques sportives.
■ Univers Amont de la pratique sportive.
nd : donnée non diffusable (faible effectif).

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire au lieu de travail.

Sources

L'exploitation complémentaire du **recensement de la population** permet de quantifier l'emploi selon une approche croisée par secteurs d'activités et métiers. Les années retenues sont 2007 et 2017.

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores 2017)** permet de dénombrer les établissements et les emplois salariés. Il couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Dans le **fichier économique enrichi (FEE 2017)**, la richesse dégagée par un établissement correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise ventilée entre ses différents établissements au prorata de sa masse salariale.

Les données sur les salaires, les volumes horaires de travail et les types de postes de 2017 sont issues majoritairement des **déclarations sociales nominatives (DSN)** et, pour partie, des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)**.

Définitions

Un **poste** correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement.

Pour un salarié ayant un poste principal dans le sport, le **saire net horaire** est le rapport entre la masse totale des salaires nets et le nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués au cours de l'année (hors indemnités chômage). Le champ exclut les apprentis, les stagiaires, les périodes de chômage, les salariés mineurs, les activités extra-territoriales et celles des particuliers employeurs, et les postes dont le nombre d'heures est nul.

On considère qu'un **poste est annexe** si la rémunération est inférieure à 3 Smic mensuels ou si la durée d'emploi ne dépasse pas 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est inférieur à 1,5.

Pour en savoir plus

- « Activités et emplois sportifs en Île-de-France », *Les dossiers de l'IRDS* n° 43, Insee, IRDS, à paraître.
- Foirien R., Zimmer C., « Les chiffres clés du sport 2020 », Injep, 2020.
- Aboubadra-Pauly S., Brochier D., Diagne M., Molinari-Perrier M., « Vision prospective partagée des emplois et des compétences. Les métiers du sport », *Rapport du Réseau Emplois Compétences*, Céreq, France Stratégie, février 2019.
- Chardon B., Corne-Viney N., Gautier C., Peuvergne C., Thevenot L., « Vers un schéma régional de développement des activités physiques et sportives en Île-de-France - Phase 1 : un diagnostic problématisé », DRJSCS - IRDS, 4^e trimestre 2017.



Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre et Brigitte Rigot

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2021